



## Besoin d'aide concernant expulsion !

Par **elfea**, le **14/11/2009** à **12:06**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 15 ans maintenant d'une maison de village avec une toute petite cour, depuis 13 ans je suis sans chauffe-eau, j'en ai parlé à maintes reprises à mon propriétaire qui vit dans la maison à côté de celle que je loue. Mon propriétaire devait faire des travaux, le mois suivant mon arrivée. Rien n'a jamais été fait. Le portail était en piteux état lorsque nous sommes arrivées dans cette location, ma maman et moi en avons fabriqué un autre.

Lorsque je lui ai parlé la première fois que le chauffe-eau ne fonctionnait pas, il m'a dit qu'il ne pouvait pas pour le moment, j'ai donc attendu quelques temps, puis j'ai recommencé à lui en parler, et peu de temps après il perdait son fils dans un accident de voiture, j'ai donc arrêté de l'ennuyer avec mon problème, sa peine étant suffisante. Puis le temps a passé et je lui en ai reparlé, cela faisait déjà 7 ans que j'étais sans chauffe-eau, n'ayant pas la possibilité de le faire changer (n'en ayant pas les moyens financiers), mais il est tombé malade et sa femme m'a formellement interdit de l'ennuyer avec ce genre de problème :(

Je n'en ai pas reparlé tant qu'il était malade, il est décédé il y a maintenant environ 6 ans, sa femme se trouvant dans la peine, je n'ai toujours rien dit.

Puis elle a retrouvé un compagnon très peu de temps après le décès de son mari, depuis l'arrivée de cette personne, ne nous aimant pas, il ne fait que nous chercher des ennuis. Je vous passe toutes les petites vacheries qu'il a pu nous faire, sa femme (ma propriétaire) nous disant à peine bonjour maintenant alors qu'avant elle nous parlait souvent.

Avant son arrivée nous payions notre loyer directement à notre propriétaire et tout se passait très bien, mais il nous a fait passer en agence. Les seuls travaux effectués depuis que nous sommes locataires ont été le changement des volets d'une fenêtre au RDC, que nous ne pouvons pas fermer puisqu'il n'y a pas les attaches nécessaire à la fermeture et que nous ne pouvons pas laisser ouverts puisqu'il n'y a pas les attaches de côtés !

Il faut vous dire que la maison que j'occupe n'a que 2 pièces vivables, nous refaisons comme tous les locataires les peintures tous les ans, mais le salpêtre des murs fait retomber la

peinture peu de temps après.

En février dernier, il nous a été demandé la visite annuelle (qui ne se faisait pas les autres années), nous avons donc laissé l'agence visiter la maison, et à cette occasion j'ai donc parlé de se manque de chauffe-eau depuis 13 ans au nouveau mari de ma propriétaire, depuis rien n'a été fait, je suis toujours sans chauffe-eau, et de plus, le 8 août je suis passée en surendettement banque de france, et dans ce surendettement un mois de loyer a été mis. Et aux alentours de fin août nous avons reçu un courrier AR nous précisant que nous devons quitter les lieux aux 12 mars. Au jour d'aujourd'hui ma situation financière s'est dégradée je n'ai pas pu honorer mes loyers, le loyer est de 516,8. €, je suis au RSA et j'ai reçu ce matin un courrier simple de l'agence me précisant qu'une procédure d'expulsion a été engagée contre moi.

Pouvez-vous me dire si je dois faire venir un huissier pour qu'il constate l'état du chauffe-eau et l'état des murs ? Serait-ce une aide pour moi au vu de l'expulsion ?

Je prends tous les conseils relatifs à ma situation :)

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de lire ma demande et je m'excuse d'avoir été si longue, et je ne vous ai pas tout décrit, ce serait un roman :)